

LES BOURSES NIVEAU MASTER 2 (TOUTES DISCIPLINES)

Ces bourses couvrent les frais de scolarité (à hauteur maximale de 1000 €) et de vie en France pendant 10 mois maximum, y compris la protection sociale. Les étudiants sélectionnés ont le statut de Boursier du Gouvernement français leur offrant d'autres avantages (aide au logement, etc.).

1) Éligibilité

Sont éligibles à ce programme les étudiants :

1. ayant la nationalité serbe ;
2. ayant un projet d'études en France au niveau « master 2 » ;
3. ayant terminé leur 4^{ème} ou 5^{ème} année d'études ou la terminant au plus tard en juin 2017 (sauf pour les étudiants qui présentent des demandes aux cursus spécifiques mentionnés ci-dessous) ;
4. ayant moins de 30 ans ;
5. pourront être examinées à titre exceptionnel des demandes pour des cursus spécifiques (grandes écoles, Instituts d'études politiques...).

2) Conseils

Avant de déposer votre dossier, prenez le temps de bien étudier les possibilités d'études en France en consultant le site Campus France Serbie : www.srbija.campusfrance.org

Attention : L'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur en France (universités, grandes écoles...) est distincte de la procédure de demande de bourse. Les étudiants doivent être attentifs aux délais de dépôt de dossiers pour l'inscription à la formation choisie. Il est prudent de sélectionner plusieurs formations en France, au cas où l'inscription ne serait pas acceptée dans la formation choisie en premier.

3) Composition du dossier de demande de bourse

1. curriculum-vitae en français (ou anglais) ;
2. lettre de motivation en français (ou anglais) ;
3. description détaillée du cursus que l'étudiant souhaite suivre en France, le nom de l'établissement d'enseignement supérieur français délivrant le diplôme choisi, le titre exact de la formation, la durée, et les frais de scolarité ;
4. copie du dernier diplôme obtenu ;
5. dernier relevé de notes obtenues ;
6. tout élément que l'étudiant juge utile d'apporter à l'appui de son dossier (autres diplômes, recommandations de professeurs, etc.) ;
7. preuve qu'un contact a été établi avec la ou les université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur(s) choisi(s).

Note : Pour les documents n°4 à n°6, les traductions en français ne sont pas obligatoires.

4) Dépôt du dossier et informations

Auprès de : Vesna Adamović, chargée des mobilités
Institut français de Serbie
Zmaj Jovina 11 – 11 000 Beograd
Tél: (011) 302 36 39 – courriel : vesna.adamovic@institutfrancais.rs

Les dossiers doivent être déposés, postés ou envoyés par courriel **avant le 17 mars 2017 au plus tard. Aucun dossier accepté après cette date.**

NB : Pour la transmission des dossiers de candidature par courriel, merci de bien vouloir envoyer tous les documents scannés en un seul fichier PDF.

5) Déroulement de la procédure

Les dossiers sont examinés par le Pôle universitaire et scientifique de l'Institut français de Serbie. **Tout dossier incomplet ou inéligible est éliminé.** Une présélection sur la base des critères 1 et 2 exposés ci-dessous est effectuée.

Les candidats dont les dossiers sont présélectionnés sont convoqués pour un entretien devant un jury au cours des mois d'avril et mai 2017.

6) Critères d'appréciation des dossiers

6 critères principaux ont été retenus, sans hiérarchie entre eux.

➤ **1) Qualité du dossier universitaire**

Notes obtenues au cours de la scolarité, appréciation des professeurs, etc.

➤ **2) Adéquation avec les priorités de coopération définies par l'Institut français**

1. Priorité donnée aux disciplines scientifiques et techniques.
2. Sont privilégiés les projets s'inscrivant dans le cadre de coopérations institutionnelles existantes ou en cours de développement (entre universités serbes et françaises, entre laboratoires de recherche, entre municipalités etc.).

Une attention particulière est également accordée aux étudiants dont le projet d'étude est susceptible d'intéresser une entreprise française présente en Serbie ou désireuse d'y investir.

➤ **3) Qualité du projet universitaire et professionnel**

Le jury apprécie la motivation du candidat, la cohérence de son projet d'études avec ses objectifs professionnels en Serbie, les démarches entreprises pour choisir la formation en France, etc.

➤ **4) Maîtrise du français**

Un bon niveau de français est souhaité. Sur demande du jury, le candidat peut être amené à passer un test de connaissance linguistique permettant de lui proposer des solutions pour améliorer son niveau de langue avant son départ en France.

Toutefois, des exceptions sont faites pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans des cursus anglophones.

➤ **5) Existence de cofinancement**

Même s'il ne s'agit pas d'une condition obligatoire, une attention particulière est accordée aux dossiers pour lesquels les étudiants prévoient une autre source de financement (entreprises, collectivités locales serbes ou françaises, fondations etc....).

➤ **6) Qualité de la formation choisie**

La qualité de la formation choisie en France est prise en compte par le jury.

➤ **7) Autres**

- Le jury est attentif à un certain équilibre entre la provenance géographique (université d'origine notamment) des différents candidats.
- Compte tenu du coût de la vie à Paris et de la qualité des formations dans d'autres villes universitaires en France, le jury veille à ce que les bourses ne soient pas attribuées uniquement pour des formations à Paris.
- Le jury veille à un certain équilibre entre les différentes disciplines (sciences, sciences politiques, droit, économie, lettres, langue française, culture, etc.).
- Enfin, entre deux dossiers de qualité égale, il est donné priorité à un étudiant n'ayant jamais eu la possibilité d'effectuer des séjours longs à l'étranger.

Le jury est souverain dans ses décisions et ses appréciations.

Les décisions du jury sont communiquées sur le site internet de l'Institut français en mai 2017.